

Délibération du Conseil municipal

Séance du 17 décembre 2024

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

PICARD Corinne à LECOMTE Delphine
PUSHPARAJ Emilie à SOUILHE Jérôme
RETHORE Jacqueline à GUIBERT Vincent

Absent(s) excusé(s)

Absents

BEAUCLAIR Sophie, DELETANG Claire, GAUTHERON Xavier, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LABORDERIE Philippe, SOURICE Corine

Convocation adressée le 11 décembre 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 18 décembre 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE1712-15 | Economie – Dérogation au repos dominical – Année 2025

Monsieur Jean-Philippe VIGNER, adjoint délégué à l'Aménagement et au Développement économique, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu l'article 3132-26 du Code du Travail,

Considérant que les dérogations au repos dominical des salariés proposées sont importantes pour la dynamique commerciale de la Ville des Ponts-de-Cé,

Considérant l'avis de la commissions ressources en date du 10 décembre 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable aux propositions de dérogations aux règles du repos dominical, hors secteur d'activité de la vente automobile, les dimanches :
 - Le dimanche 29 juin (1er dimanche soldes d'été),
 - Le dimanche 30 novembre (dimanche d'ouverture du marché de Noël),
 - Le dimanche 14 décembre (marché de Noël),
 - Le dimanche 21 décembre (marché de Noël),
- Approuve les propositions de dérogations aux règles du repos dominical pour le secteur automobile les dimanches :
 - Le dimanche 19 janvier 2025,
 - Le dimanche 16 mars 2025,
 - Le dimanche 15 juin 2025,
 - Le dimanche 14 septembre 2025,
 - Le dimanche 12 octobre 2025.

		VOTE	
En exercice	32	POUR	24
Présents	25	CONTRE	1 (D. LIZE)
Pouvoirs	3	ABSTENTIONS	3 (M. REBILLARD, Y. GAILLARD, G. BOUSSICAULT)
Pris part au vote	28	TOTAL	28

Délibération adoptée à la majorité

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon

